

saoudite autant que le Canada." L'impossibilité de conclure un accord visant à abaisser les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis aurait inexorablement encouragé les forces du protectionnisme à un point où le monde entier en aurait pâti.

L'une des réalisations de cet accord, l'une des raisons pour lesquelles il est utile pour le Canada est qu'il a donné lieu à un renversement du courant protectionniste dans le monde.

La deuxième raison est que, que nous le voulions ou non, nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'économie est globale et interdépendante. Et il n'existe pas deux économies aussi interdépendantes l'une de l'autre que celles du Canada et des États-Unis. Cette réalité que des gouvernements précédents ont essayé de changer, existe depuis longtemps, indépendamment de l'accord.

Je pense à M. Diefenbaker qui, en 1957 et 1958, promettait sincèrement dans sa campagne électorale de détourner 25 % de notre commerce bilatéral avec les États-Unis vers le Royaume-Uni. Il n'y est pas parvenu parce que cela était impossible.

Je pense à M. Trudeau qui, au milieu des années 60, a de nouveau essayé, conformément à ce qu'on appelait alors la troisième option, de détourner vers l'Europe une part importante de notre commerce bilatéral avec les États-Unis. Lui aussi a échoué parce que cela était impossible.

En fait, au lieu de se traduire par une réduction de nos relations commerciales avec les États-Unis, ces deux initiatives ont été suivies d'un renforcement de nos liens commerciaux avec ce pays, parce que les facteurs géographiques et l'interaction économique ont une influence à laquelle on ne peut échapper.

Ainsi nous sommes interdépendants. L'accord ne crée pas cette réalité. Au lieu de cela, il reconnaît que l'interdépendance qui existe déjà exige la coopération et non l'affrontement si les deux pays veulent éviter de se nuire à eux-mêmes.

Troisièmement, étant donné que nous sommes le partenaire le plus petit (en ce qui concerne la population), nous savons que nous sortirons habituellement perdants de tout litige uniquement fondé sur un rapport de forces. Il est donc dans notre intérêt en tant que pays de nous assurer